

# **VOEU**

**RELATIF A LA PROMOTION  
DE LA PECHE HAUTURIERE  
EN NOUVELLE-CALEDONIE**

TERRITOIRE DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 98-01  
DU 27 Mars 1998

VOEU

RELATIF A LA PROMOTION DE LA PECHE  
HAUTURIERE EN NOUVELLE-CALEDONIE



Le Comité Economique et Social du Territoire de la Nouvelle-Calédonie, conformément à la loi n° 88-1028 du 9 Novembre 1988 modifiée, portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998,

Vu la délibération n° 122 du 8 Août 1990 modifiée, portant organisation et fonctionnement du Comité Economique et Social,

Vu la délibération n° 96-01/ CES du 14 Mars 1996 modifiée, portant Règlement Intérieur du Comité Economique et Social,

Vu l'autosaisine du Comité Economique et Social en date du 6 Août 1996 déposée par Messieurs PONIDJA et DESOUCHES,

Vu l'avis du Bureau en date du 20 Mars 1998,

a adopté lors de la séance plénière en date du 27 Mars 1998; les dispositions dont la teneur suit :

La mine et le tourisme sont des secteurs clés du développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

La pêche pourrait devenir un secteur d'activité plus important si la filière s'organisait mieux.

Avec une Zone Economique Exclusive de près de 1,7 millions de km<sup>2</sup>, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un potentiel maritime important peu exploité.

La pêche locale est évaluée à 3 000 tonnes par an pour le thon, alors que la pression de pêche possible a été mesurée à 20 000 tonnes pour la bonite.

**Le Comité Economique et Social** note que de nombreuses structures, tant professionnelles que commerciales, font défaut.

Les contrôles réguliers sur la qualité et les origines du poisson ne sont pas satisfaisants.

De plus, il semblerait que des réseaux parallèles portent préjudice à la commercialisation officielle.

Actuellement, des projets de développement de la pêche sont à l'étude et, s'ils se réalisaient, de nombreux emplois seraient créés et l'exportation des produits augmenterait.

La Nouvelle-Calédonie tiendrait alors une place entière dans le marché du Pacifique Sud.

## **I - ANALYSE DE LA FILIERE**

### ***a) Les types de pêche***

La tradition calédonienne repose sur un type de pêche vivrier qui nécessite un investissement peu important : il s'agit essentiellement de la pêche lagonaire dont l'équipement est limité au bateau, au moteur et aux filets.

L'écoulement des produits se fait quasiment en frais sur le marché local.

La pêche côtière, à l'extérieur du récif à environ 12 miles au large, nécessite un investissement plus conséquent dans la mesure, où les navires ont une durée moyenne de sortie de l'ordre d'une semaine. Les produits de cette pêche sont destinés au marché local.

Le troisième niveau de pêche est celui pratiqué en haute mer dans la Zone Economique Exclusive (188 miles au delà des eaux territoriales). Des navires utilisant des palangres (lignes de plusieurs kilomètres de long munies de nombreux hameçons) pratiquent ce type de pêche pour des campagnes de plusieurs semaines.

Des unités de conservation des prises sont embarquées.

Il s'agit essentiellement de thonidés qui sont exportés soit frais, soit congelés.

*b) - l'armement*

Aujourd'hui, Mégu et la Société Navimon restent les principaux opérateurs calédoniens.

Cette dernière, armement appartenant à la SODIL, met en œuvre une flotte récente de dix navires embarquant huit hommes chacun et utilisant uniquement des palangres.

*c) - les produits*

La flotte calédonienne est essentiellement tournée vers la capture de thons alors que d'autres espèces pourraient faire l'objet d'une exploitation tels que le vivaneau ou le béryx.

Il a lieu de rappeler que le programme ZONECO a pour objet de recenser et d'évaluer l'ensemble des ressources marines.

L'Etat, le Territoire, les Provinces se sont associés aux instituts de recherche (IFREMER-ORSTOM-UIP) afin de construire et lancer un programme multidisciplinaire permettant ainsi d'ouvrir de nouvelles perspectives en matière de développement économique.

La pêche hauturière calédonienne représente 1/1000 de la pêche globale effectuée dans le Pacifique qui regroupe la moitié des prises mondiales.

Plusieurs espèces de thons sont généralement capturées (plus de 1 600 000 tonnes par an) :

- La bonite, espèce la plus répandue essentiellement dans la zone de l'équateur et la Papouasie Nouvelle Guinée, plus d'un million de tonnes,
- Le thon jaune, pour sa qualité de chair, destiné à la préparation du Sashimi,
- Le thon obèse, plus de 120 000 tonnes,
- le germon, plus de 40 000 tonnes.

L'état des stocks évalué par la Communauté du Pacifique (CPS) permet d'affirmer qu'une exploitation durable est permise et que les techniques de pêche employées ne mettent pas en danger le milieu marin.

*d) la commercialisation :*

*\* au niveau local*

La vente locale réalisée en frais sans aucune transformation, est faible (moins de 300 tonnes par an). En outre, elle vient concurrencer les produits de la pêche lagonaire ou côtière.

Enfin, il y a lieu de noter que la transformation des produits de la pêche reste encore très marginale à l'exception d'un peu de fumage (ex : tazar) et de conservation ou de produits dérivés.

*\* au niveau international*

L'exportation des thons destinés au sashimi est opérée par avion sur le Japon qui est le premier marché mondial.

Ce produit est dépendant d'une part, du coût du frêt aérien et d'autre part, du niveau du Yen.

Le second volet des exportations est réalisé sur des produits congelés, ce qui permet l'écoulement de toutes les quantités.

Les marchés d'exportation des produits calédoniens reposent essentiellement sur le Japon et Pago Pago pour des produits destinés à la conserverie.

THONS EN TONNES			
THONS	1994	1995	1996
Frais	123,2	235,1	201,1
Congelés	1052,7	762,5	727,3

Source = TEC 97

## II - LES PROJETS DE PECHE :

Aujourd'hui, les ports de pêche sont principalement concentrés à Nouméa, alors que les lieux de pêche s'en trouvent éloignés. En conséquence, il serait nécessaire de mettre en place des bases de pêche dans chacune des Provinces répondant également au souci de rééquilibrage.

Des projets sont ainsi en préparation :

⊕ deux en Province Nord :

### \* à Népoui

Ce projet est soutenu par la Société Pêche et Froid, un des plus gros armateurs français.

Il est motivé par plusieurs facteurs :

- La proximité de l'aéroport
- L'atout de la centrale électrique
- Un réseau routier avec la transversale Koné-Tiwaka qui permettra de desservir les deux côtes.

La venue de cette société est conditionnée par l'octroi d'accords de pêche avec les pays du Forum du Pacifique et surtout par la nécessité de réformer les règles du pavillon pour permettre au Territoire et non à l'Etat de gérer une flotte basée en NOUVELLE-CALEDONIE.

Deux zones devraient être créées : l'une prévoit la fabrication d'une plate forme industrielle avec la construction d'un quai, l'autre un petit port de pêche avec les équipements liés à l'activité nautique.

L'étude montre une fréquentation de 4 thoniers au départ puis de 12 à terme.

38 personnes seraient embarquées par bateaux.

Ce projet permettrait la création de nombreux emplois induits.

La production a été estimée à 40 000 tonnes.

Ce projet est subordonné à l'accès de la ressource auprès des Pays de la Communauté du Pacifique (C.P.S) et aux éventuels accords diplomatiques.

### \* à Koumac

Le projet dit "CAFFAREL" repose sur l'exploitation à Koumac de 3 palangriers dont deux de 17,50 m et un de 13 m pour des campagnes de pêche n'excédant pas 2 semaines.

Monsieur Antoine CAFFAREL, Promoteur, a pris contact avec la Mairie pour l'installation de son projet de pêche à Pandop, conditionné par l'octroi de mesures de défiscalisation pour la construction des 3 navires.

A ce projet se grefferait une base nautique qui comprendrait :

- un espace de loisir
- un espace de plaisance
- un espace de pêche artisanale.

Une extension destinée à la pêche hauturière est prévue. Elle permettrait la mise en place d'une plate-forme comprenant notamment un atelier frigorifique et un accès au quai.

Ce projet est estimé à 600 millions de F CFP et certaines réalisations sont actuellement supportées par la commune de Koumac. Des négociations sont en cours entre la Commune, la Province Nord et le Promoteur.

La production totale est estimée à 125 tonnes par an. Elle est destinée d'une part, au marché japonais pour le thon qualité "sashimi", le reste étant vendu soit localement, soit exporté en Métropole.

### ➡ Un autre projet en Province des Iles

Le choix du site n'est pas encore effectué par l'Assemblée de la Province des Iles Loyauté. Chépénéhé serait pressentie pour devenir la base centrale avec deux sites secondaires, l'un à Maré, l'autre à Ouvéa.

Il obligera la société Navimon, dont l'actionnaire principal est la SODIL, à élargir son activité.

L'accroissement de sa flotte permettra une plus grande flexibilité. La création d'une activité de pêche industrielle impliquera une participation de la population et la création d'unités de service annexes. (ex : entretien des navires - chambres froides...). Cette politique devra s'appuyer sur des programmes de formation.

**Le Comité Economique et Social** tient à noter la complémentarité des projets qui favorise le développement et la diversité de la pêche industrielle calédonienne dans des zones différentes.

### III - PROPOSITIONS

En dehors de l'administration représentée par le Service des Affaires Maritimes, le Service Territorial de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes et des Services Provinciaux de la Pêche, **le Comité Economique et Social** note qu'il n'existe pas d'organisation professionnelle de la pêche en Nouvelle-Calédonie.

**Le Comité Economique et Social** souhaiterait que cette organisation voit le jour pour être le porte-parole des pêcheurs auprès des autorités et de permettre le développement de cette filière.

**Le Comité Economique et Social** constate la nécessité de favoriser des formations de pêcheurs afin de permettre un développement serein de cette activité qui deviendrait créatrice de nombreux emplois directs et indirects.

Par ailleurs, **le Comité Economique et Social** souligne l'importance d'une connaissance en gestion pour favoriser la création d'unités de pêche et la pérennité de ces petites structures.

Il soutient, l'exemple du Lycée d'Enseignement Professionnel Nord (Touho) qui remporte un vif succès du fait de sa proximité avec les populations et les professionnels en proposant des formations à l'entretien des navires de pêche (coques et moteurs).

**Le Comité Economique et Social** préconise la mise en service d'un bateau école en vue de former les futurs marins pêcheurs aux conditions réelles d'activité en mer.

**Le Comité Economique et Social** émet le souhait que des espèces, autres que le thon, fassent l'objet d'une commercialisation comme le vivaneau ou le béryx, ce qui permettrait une diversification et éviterait les surproductions.

**Le Comité Economique et Social** propose de favoriser la consommation du poisson au travers de mesures publicitaires et son inscription au menu des différentes cantines (ex : hôpitaux, établissements scolaires etc...).

**Le Comité Economique et Social** suggère un aménagement de la réglementation actuelle afin de permettre le conditionnement du poisson en portions individuelles pour mieux satisfaire la demande, cette procédure existant déjà. Dans cette optique, il préconise la création d'une **Unité d'Entreposage et de Commercialisation** du poisson, de type coopérative ou GIE, etc., afin de coordonner les différents intervenants de la filière.

En liaison avec une unité de transformation, cette centrale permettrait de répondre aux besoins de ces clients en poissons tant sur le plan de la qualité que de la quantité.

**Le Comité Economique et Social** propose que cette centrale ait également vocation à dynamiser un secteur trop tourné vers la pêche vivrière et inciterait les consommateurs à acheter ce produit qui pourrait obtenir un label de qualité.

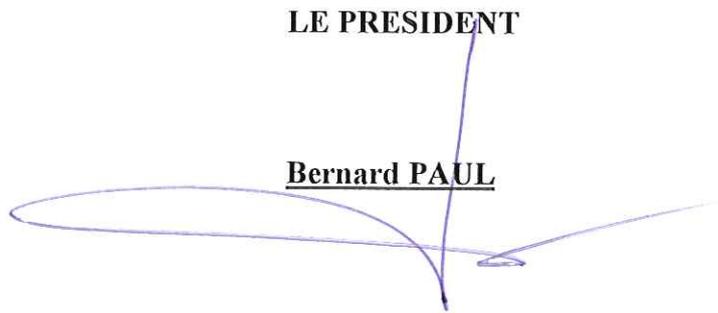
Par ailleurs, elle aurait la possibilité tant matérielle, qu'humaine de répondre aux appels d'offre des différents établissements qui sont aujourd'hui trop souvent infructueux, ce qui favorise alors l'importation.

**Le Comité Economique et Social** souhaiterait, enfin, que la pêche hauturière en Nouvelle-Calédonie se réalise dans un souci de respect de l'environnement. La pérennité de la ressource serait favorisée par une évaluation à période régulière des stocks des différentes espèces exploitées.

**LE SECRETAIRE SPECIAL**

  
Masijem SIBAN

**LE PRESIDENT**

  
Bernard PAUL